



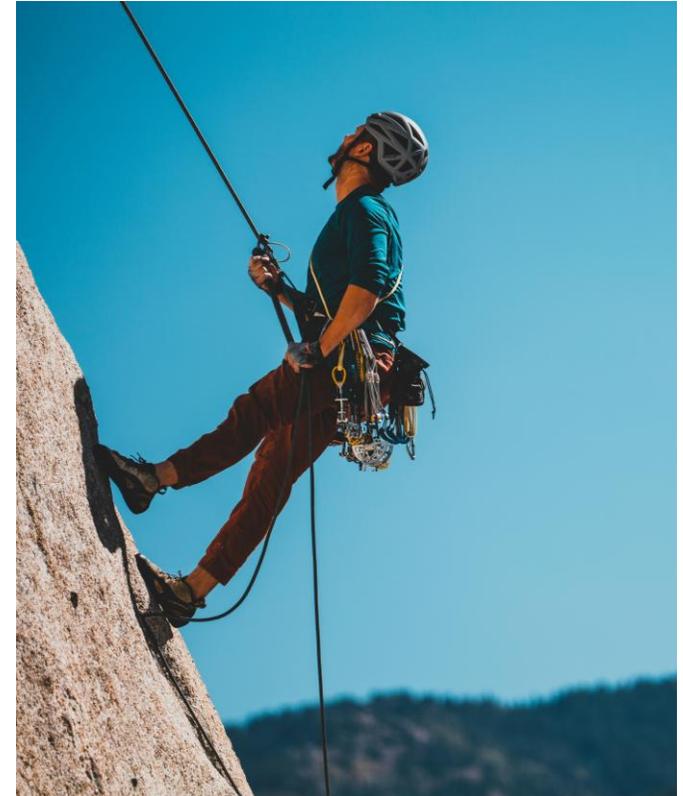
RENTRÉE 2025 - 2026

Attention à cette pastille en haut à droite : elle indique une nouvelle slide ou des nouveautés par rapport à la saison passée !

NEW

SOMMAIRE

- 01 ■ La Fédération
- 02 ■ Être un club FFME
- 03 ■ La rentrée des clubs
- 04 ■ Gérer son club
- 05 ■ Être accompagné – les différentes aides
- 06 ■ Animer son club



SOMMAIRE

LA FÉDÉRATION

[Le mot du président](#)

[La FFME en chiffres](#)

[Les activités d'escalade](#)

[Les activités montagne/canyon](#)

[Les trois activités délégataires de la FFME](#)

[Les parties prenantes de la FFME](#)

[Le plan stratégique fédéral](#)

ÊTRE UN CLUB FFME

[Une association](#)

[L'affiliation](#)

[Des engagements mutuels](#)

[Un environnement](#)

[Un projet associatif](#)

[Le contrat fédéral d'assurance](#)

[Le contrôle d'honorabilité](#)

[Les avantages clubs et licenciés](#)

[FFME.shop - la marketplace fédérale](#)

RENTRÉE DES CLUBS

[Les documents utiles](#)

[La vidéo de présentation de la licence](#)

[Les tarifs de l'affiliation](#)

[Les tarifs de la licence](#)

[L'affiliation anticipée](#)

[La gestion inscription - Hello Asso](#)

[Les informations de santé / certificats médicaux](#)

[Les assurances du pratiquant](#)

[La licence découverte](#)

GÉRER SON CLUB

[myFFME, myCompet & intranet](#)

[La gestion financière](#)

[Les formations](#)

[Fiches Santé - Sécurité - Techniques](#)

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

[Nos dispositifs pour vous accompagner au quotidien](#)

[Les ressources utiles sur les aides financières](#)

[Les aides fédérales](#)

[Les aides financières externes](#)

[Le dispositif local d'accompagnement et ses ressources](#)

ANIMER SON CLUB

[Les temps forts de mon club](#)

[Les formes de pratiques - loisir, compétitions et haut niveau](#)

[Focus para-escalade](#)

[Communiquer - les outils de la FFME](#)



01 LA FÉDÉRATION

[Le mot du président de la FFME – Alain Carrière](#)

[La FFME en quelques chiffres](#)

[Les activités d'escalade pratiquées à la FFME](#)

[Les activités de montagne/canyon pratiquées à la
FFME](#)

[Les trois activités délégataires de la fédération](#)

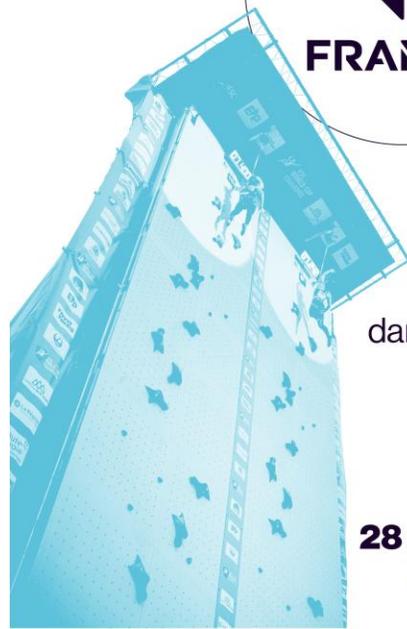
[Les parties prenantes de la FFME](#)

[Le plan stratégique fédéral](#)



LA FFME EN QUELQUES CHIFFRES

- 3** ÉQUIPES DE FRANCE
D'ESCALADE, PARA-ESCALADE
ET SKI-ALPINISME
- 3** PÔLES FRANCE
- 5** PÔLES ESPOIRS
- 2** ÉQUIPES NATIONALES D'ALPINISME



52 salariés et salariées
21 cadres d'État
114 salariés et salariées
 dans les ligues et comités territoriaux
 Et **des milliers** d'entraîneurs,
 entraîneuses, de juges
 et de bénévoles engagés !

28 administrateurs et administratrices
13 membres du Bureau fédéral
30 cadres techniques

DISCIPLINES SPORTIVES



3 OLYMPIQUES + PARALYMPIQUE

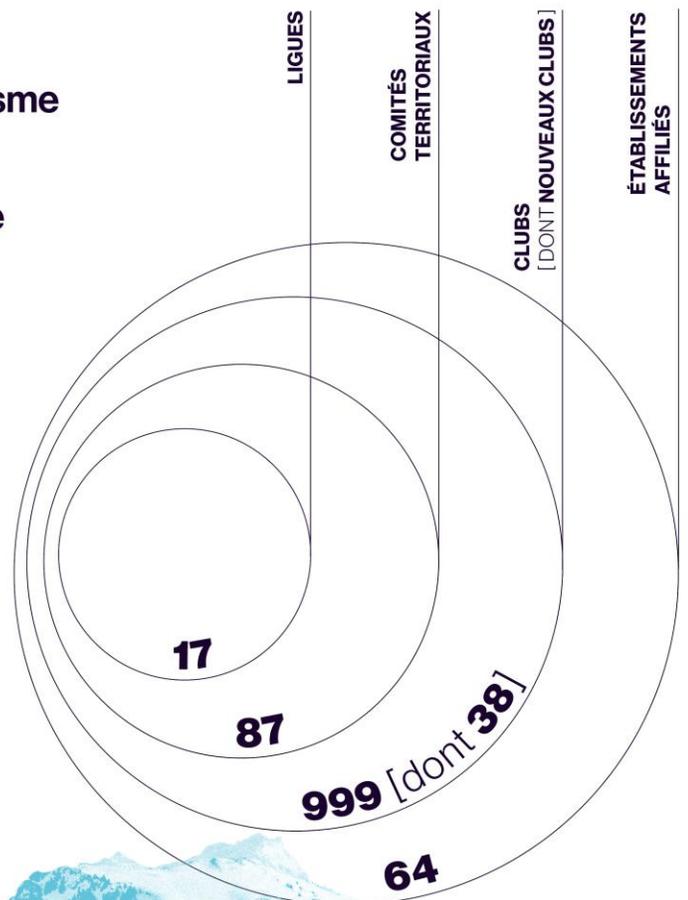
2 été [Escalade — Para-escalade]
 1 hiver [Ski-alpinisme]

3

DÉLÉGATIONS DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS
 [Escalade — Para-escalade — Ski-alpinisme]

120 061

licenciés — licenciées



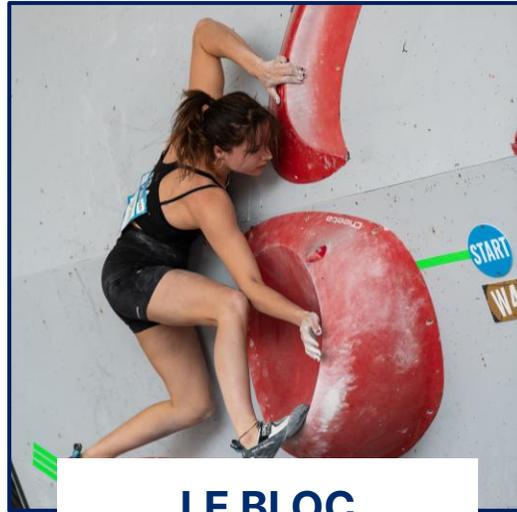
Les trois disciplines de l'escalade



LA DIFFICULTÉ

Objectif : atteindre le sommet d'une voie pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres.

Pratique de l'escalade assurée par un baudrier et une corde



LE BLOC

Objectif : atteindre le sommet d'un mur d'une hauteur de 4 mètres.

Pratique sans assurage ; réception sur un tapis



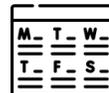
LA VITESSE

Objectif : atteindre le plus vite possible le sommet d'un mur de 15 mètres.

Pratique de l'escalade assurée par un baudrier et une corde



[Les passeports](#)



[Stages](#)



[Organiser une compétition](#)

Deux milieux de pratique

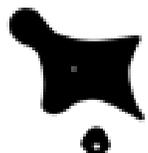
Structure artificielle d'escalade (SAE)



[Réglementation SAE](#)



[Sites de pratiques](#)



[Typologie SAE](#)

Site naturel d'escalade (SNE)



[Nos falaises](#)



[Sites de pratiques](#)



[Sites naturels d'escalade](#)

Les disciplines

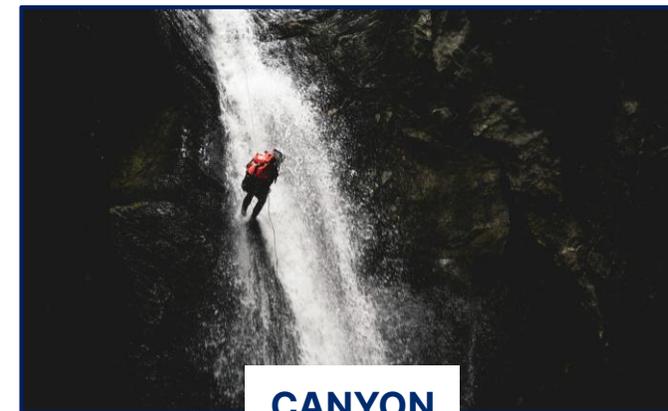


ALPINISME



SKI-ALPINISME (compétition)

SKI DE RANDONNÉE (loisir)



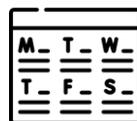
CANYON



[Équipe nationale
d'alpinisme féminine -
ENAF](#)



[Équipe nationale
d'alpinisme masculine -
ENAM](#)



[Stages](#)



[Les passeports](#)



[Stages](#)



[Sites de
pratiques](#)



[Les passeports](#)





La FFME est délégataire des disciplines suivantes :

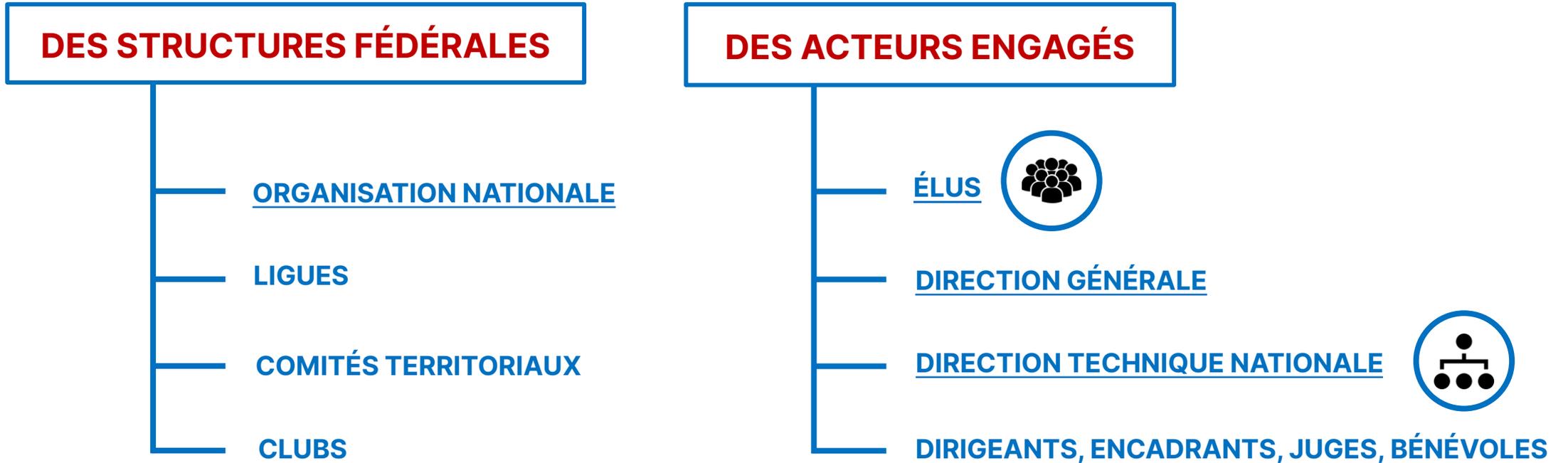
- ◆ Escalade
- ◆ Para-escalade
- ◆ Ski-alpinisme



[Pour info' : les missions de la fédération](#)

La FFME est une fédération bi-olympique et paralympique : ses équipes de France d'escalade participent aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et aux Jeux Olympiques d'hiver pour le ski-alpinisme.





[Formation e-learning : Clubs, CT, ligues, fédération : rôles respectifs](#)



Qui fait quoi à la Vie Territoriale ?

**Myriam ANTOINE**

- Directrice générale adjointe de la FFME
- Directrice du département vie territoriale
m.antoine@ffme.fr

**Jonathan NITUSGAU**

Coordination dossier PSF ; accompagnement des CT et ligues & accompagnement développement des clubs en lien avec les SAE
j.nitusgau@ffme.fr

**Méline SANTOS**

Appui transverse du département ; Premier niveau de réponse aux clubs et licenciés & suivi des PSF
m.santos@ffme.fr

**Théo MARTINENGO**

Appui transverse du département ; premier niveau de réponse aux clubs et licenciés & suivi des PSF
t.martinengo@ffme.fr

**Martin BARBEROUSSE**

Accompagnement des clubs (outils, formation des dirigeants...) ; premier niveau de réponse aux clubs et licenciés & ressources documentaires
m.barberousse@ffme.fr

**Julien DONNAY**

Accompagnement juridique ; accompagnement à la gouvernance ; assurances & suivi des réformes statutaires
a.bechu@ffme.fr

**Noémie MALLET**

Accompagnement juridique ; accompagnement à la gouvernance ; assurances & suivi des réformes statutaires
n.mallet@ffme.fr

**Thibault ZIMMERMANN**

RSO - environnement
t.zimmermann@ffme.fr

**Marceau BALAY**

RSO – actions sociétales & ressources documentaires
m.balay@ffme.fr





02 ÊTRE UN CLUB FFME

Une association

L'affiliation

Des engagements mutuels

Un projet associatif

Un environnement

Le contrat fédéral d'assurance

Le contrôle d'honorabilité

Les avantages clubs et licenciés

FFME.shop - La marketplace fédérale

Définition : **l'association est la convention** par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité (ici sportive) dans un but autre que de partager des bénéfices. elle repose sur **3 principes** :

- ◆ la liberté contractuelle
- ◆ la gestion est dite « désintéressée »
- ◆ la mise en commun des connaissances



La loi



Les outils

Les membres du bureau associatif **rédigent les statuts établissant les règles de fonctionnement** de l'association.

Trésorier(e)

Président(e)

Secrétaire général(e)





L'AFFILIATION C'EST QUOI ?

- ◆ Des droits pour le club
- ◆ Des obligations découlant du statut de membre de la FFME
- ◆ Une adhésion aux principes édictés par la « [charte d'éthique et de déontologie](#) »

L'affiliation se traduit par la conclusion d'un contrat entre le club et la fédération.

[En savoir plus sur les tarifs de l'affiliation](#)

À noter :

Dans le respect des [engagements du contrat club](#) visant à licencier tous les membres du club, **la saisie de la licence des dirigeants renseignés sur l'organigramme sera automatique.**

(RC uniquement - assurance à ajouter par le club)

LES DOCUMENTS À FOURNIR

La ré-affiliation se fait en ligne depuis l'espace intranet / myFFME.

Le club doit être à jour dans les documents en ligne (myFFME) :

- ◆ Statuts de l'association : [cas particulier section](#)
- ◆ Règlement intérieur (s'il s'agit d'une section de club)
- ◆ [Récépissé](#) préfectoral de création
- ◆ Publication au JO
- ◆ Contrat club



[Statuts types](#)



[Contrat club](#)



[Mandat SEPA](#)

Les changements d'informations bancaires sont à effectuer dans myFFME, rubrique gestion club, puis finance. Le nouveau RIB ainsi qu'un mandat SEPA doivent être téléversés.



Rôle du contrat club : établir le cadre des **engagements mutuels** entre le club et la FFME dans un principe de **solidarité** et **d'entraide**.

Le contrat club est signé en ligne sur myFFME par le club au moment de la primo-affiliation par le club.

LE CLUB S'ENGAGE À :

- ◆ **Respecter et faire respecter** par ses adhérents la « charte d'éthique et de déontologie », les statuts, le règlement intérieur, les règles de pratiques et les règlements sportifs de la FFME, les règles et les règlements de la ligue et du comité territorial dont il dépend ;
- ◆ **S'acquitter des obligations** qui résultent de son affiliation et notamment à payer les droits correspondants ;
- ◆ **Faire prendre une licence à tous ses adhérents ;**
- ◆ **Participer aux activités techniques, sportives et statutaires** organisées par la FFME, la ligue et le comité territorial dont il dépend ;
- ◆ **Communiquer à la FFME toutes les informations utiles à sa mission ;**
- ◆ **Participer activement à la vie fédérale** sur la base du principe d'entraide et de prospérité mutuelle ;
- ◆ **Remplir les obligations légales ;**
- ◆ **Mettre à jour le système d'information myFFME** et notamment les onglets « informations » et « annuaire » à la suite de toute modification intervenue dans son organisation.

LA FFME S'ENGAGE À :

- ◆ **Organiser et assurer la formation** initiale et continue des cadres et dirigeants ;
- ◆ **Développer les actions éducatives, techniques et sportives** adaptées aux différentes catégories de licenciés ;
- ◆ **Soutenir la politique de promotion et de communication** des clubs ;
- ◆ **Organiser les filières de compétitions** et délivrer les titres sportifs officiels ;
- ◆ **Organiser la filière d'accession au sport de haut niveau**, et sélectionner les membres de l'équipe de France ;
- ◆ **Développer les actions de proximité** de ses organismes territoriaux ;
- ◆ **Mener à bien les missions qui lui sont dévolues par la loi et les pouvoirs publics** dans le domaine du sport de haut niveau, du sport santé et du sport loisir ;
- ◆ **Mener des actions de développement des sites de pratique** (SAE, SNE).



L'AFFILIATION C'EST QUOI ?

- ◆ Des droits pour l'établissement
- ◆ Des obligations découlant du statut de membre de la FFME.
- ◆ Une adhésion aux principes édictés par la [« charte d'éthique et de déontologie »](#)

L'affiliation se traduit par la conclusion d'une convention entre le club et la fédération.

[En savoir plus sur les tarifs de l'affiliation](#)



[Contrat d'établissement](#)



[Mandat SEPA](#)

LES DOCUMENTS À FOURNIR

La ré-affiliation se fait en ligne depuis l'espace intranet / myFFME. L'établissement doit être à jour sur :

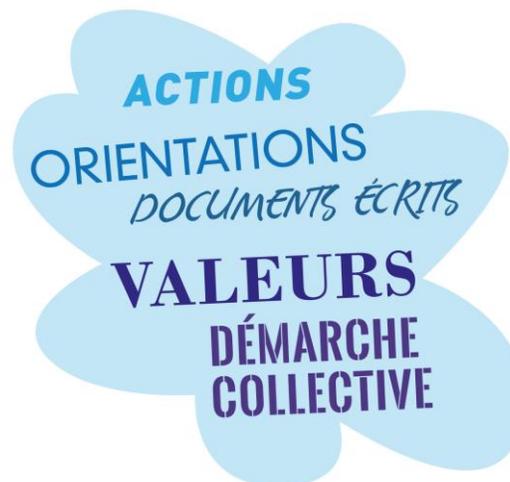
- ◆ Les statuts de l'établissement
- ◆ La copie des diplômes des encadrants si l'établissement est employeur
- ◆ La copie des cartes professionnelles si l'établissement est employeur (article R212-85 du code du sport)
- ◆ Le récépissé préfectoral de déclaration
- ◆ Les établissements n'étant pas couverts par le contrat groupe FFME : attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- ◆ Le RIB

Les changements d'informations bancaires sont à effectuer dans myFFME, rubrique gestion club, puis finance. Le nouveau RIB ainsi qu'un mandat SEPA doivent être téléversés.





- Le [projet associatif](#) est le fil conducteur de la vie du club
 - Une carte d'identité de votre association
 - Un moteur de votre structure organisationnelle et de vos actions
 - Un cap / un acte fondateur
 - Des valeurs défendues...
- Pourquoi rédiger son projet associatif ?**
 - Donner du sens à ses actions** en formalisant la manière d'agir
 - Fédérer tous les membres** de votre association autour d'une dynamique commune : facteur d'identité collective et d'héritage
 - Rechercher des financements**, bénéficier d'appui et ressources de réseaux
 - ...



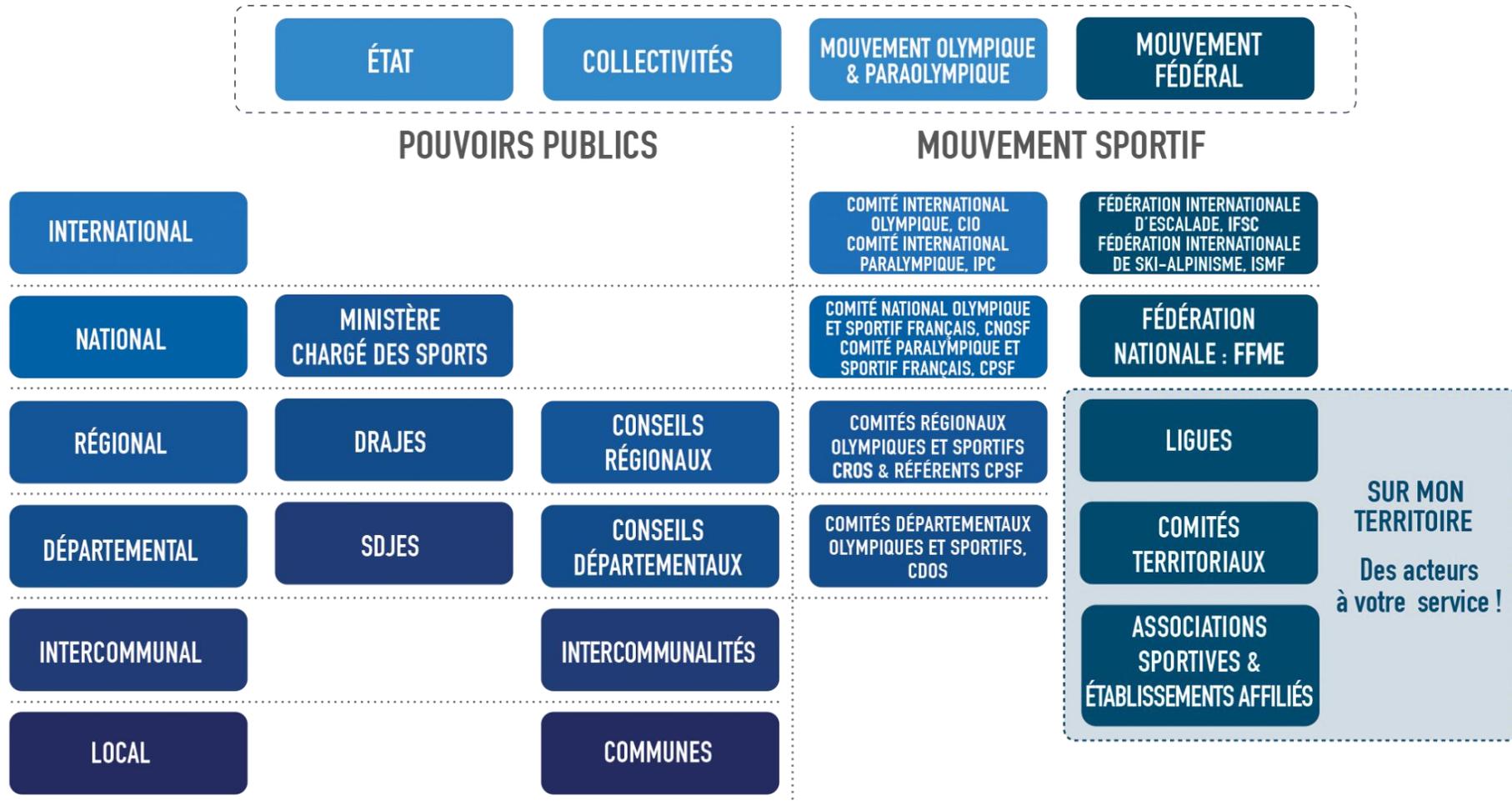
[Projet Associatif](#)



[Présentation du RDV FFME](#)

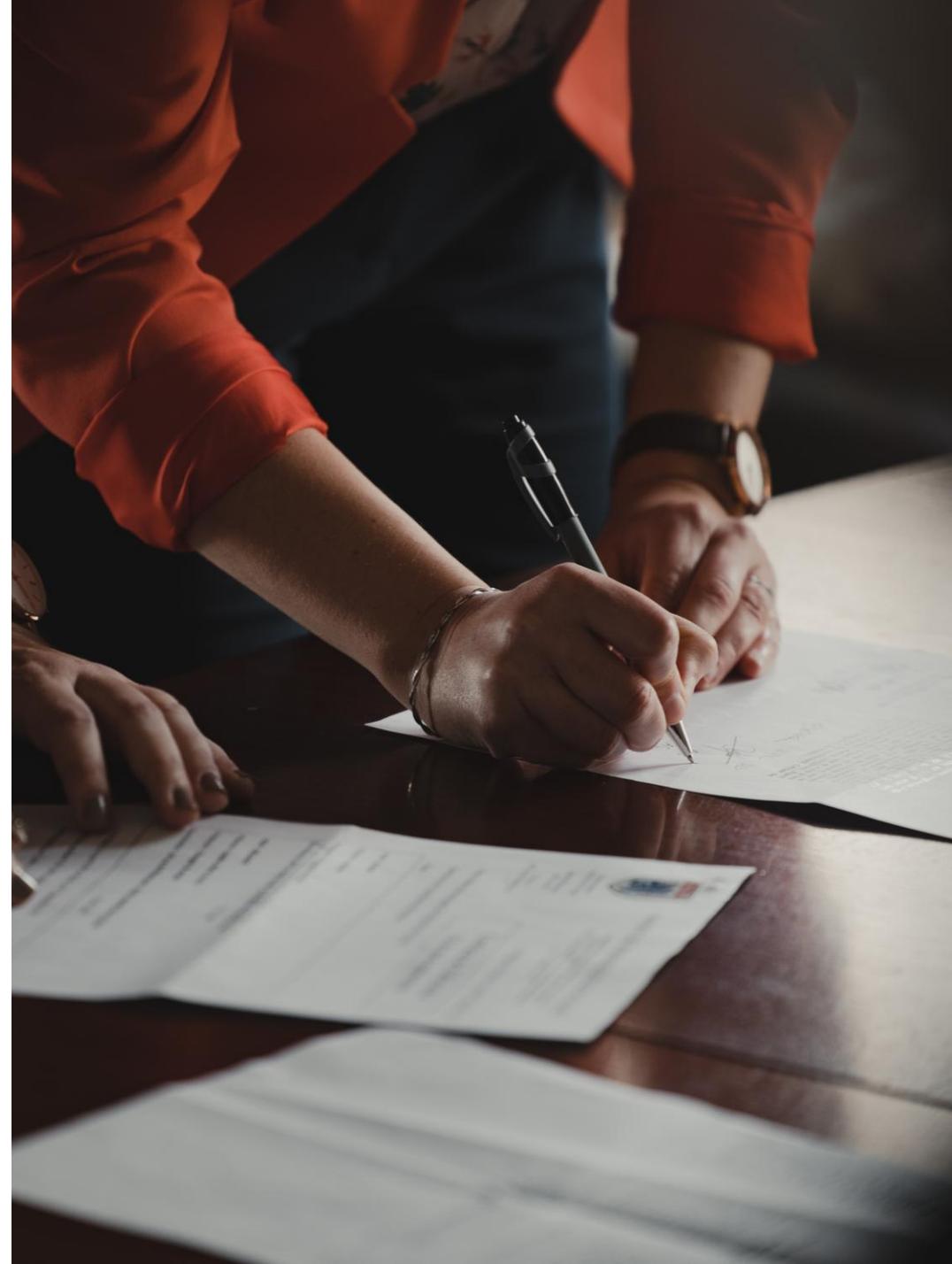
Bon à savoir

Le projet associatif est souvent un critère incontournable pour déposer une subvention.
Des outils simples d'aide à la rédaction existent.
[Utilisez-les!](#)



Les activités assurées :

- ◆ **La pratique autonome ou encadrée**, de loisir ou compétitive, en France ou à l'étranger des activités statutaires.
- ◆ **L'organisation de stages, rencontres, compétitions**, en France ainsi que toute autre activité programmée par ces entités à l'exception de celles exclues ci-dessous.
- ◆ **La participation et l'organisation de congrès, réunions**, conférences, internationaux, nationaux, régionaux, départementaux et locaux.
- ◆ **Les déplacements et voyages** nécessaires à la pratique des activités assurées.





L'assurance individuelle accident (IA), aussi appelée assurance dommages corporels, a vocation à intervenir lorsque l'assuré est victime d'un dommage et **qu'aucun tiers responsable ne peut être identifié comme étant à l'origine du dommage.**

Cette assurance est facultative **MAIS** le club a **une obligation d'information** vis-à-vis de ses pratiquants quant à leur intérêt de souscrire ces garanties.



Cette assurance correspond aux notions de Base, Base + et Base ++

Peuvent être complétées de garanties supplémentaires pour vos activités **de ski, trail, VTT, slackline/highline**



[Voir la notice d'assurance](#)

Résumé des garanties pour les structures

GARANTIES LIÉES À L’AFFILIATION ET GARANTIES DES CLUBS, CT ET LIGUES

**RESPONSABILITÉ CIVILE**

Hors activités lucratives et aménagement et entretien des SNE contractualisés

**RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX (RCMS)**

Permet de couvrir la responsabilité civile des dirigeants pour les dommages causés aux tiers du fait des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions

**PROTECTION JURIDIQUE (PJ)**

Permet d'obtenir des conseils juridiques ou l'assistance d'un avocat dans une procédure judiciaire

CONTRATS COMPLÉMENTAIRES AU CHOIX

**RESPONSABILITÉ CIVILE DES ACTIVITÉS DE SERVICES (RCAS)**

Permet de couvrir les activités lucratives et les activités d'aménagement et d'entretien contractualisés de SNE

**MULTI'CIMES**

Permet d'assurer les locaux comme les SAE ou les bureaux

**GARANTIES AUTO DES DÉPLACEMENTS BÉNÉVOLES**

Permet d'assurer les véhicules des bénévoles pendant leurs déplacements liés aux activités du club/CT/ligue ayant souscrit la garantie

**COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

Destinée aux structures employeuses au bénéfice de leur(s) salarié(s)



Pour souscrire ces assurances, se rapprocher du cabinet Gomis Garrigues.

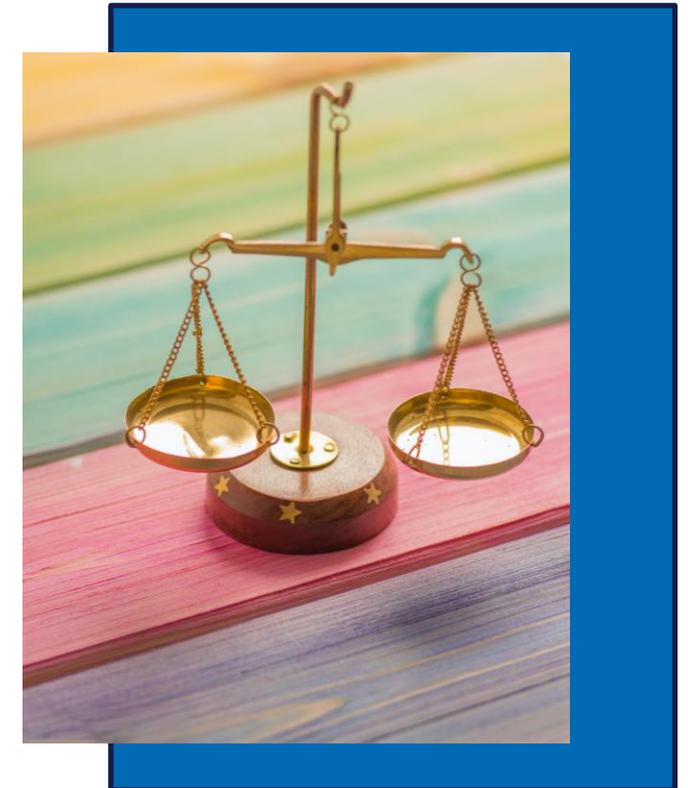
- Téléphone : 05 61 52 88 60 / Courriel : 5R09151@agents.allianz.fr
- [Site internet](#)

Le contrôle de l'honorabilité des dirigeants, des salariés, des encadrants bénévoles ou rémunérés se met en place en lien avec le **ministère chargé des sports et le ministère de la justice**.

Les informations personnelles suivantes **doivent être renseignées et à jour** sur l'espace myFFME et intranet des personnes concernées :

- ◆ **Nom et prénom** (de l'état civil – attention aux noms d'usage),
- ◆ **Ville de naissance** (avec le code postal),
- ◆ **Nom de naissance**,
- ◆ **Adresse postale**,
- ◆ **Adresse mail**,
- ◆ **Numéro de téléphone mobile**.

Envoi des licences via un fichier CSV : tous les clubs, qui le souhaitent, peuvent transmettre un fichier de type « CSV » à la fédération via l'espace fédéral myFFME.





Les licenciés FFME bénéficient de **15% de réduction** (voir conditions particulières) en caisse sur présentation de la **licence FFME dématérialisée**, et ce dans l'intégralité des magasins [Au Vieux Campeur](#).

Prenez contact avec le magasin le plus proche de chez vous pour toutes demandes complémentaires clubs (devis spéciaux, événements, etc.)

Offres Partenaires CNOSF

Consultez [ici](#) le catalogue des offres proposées aux fédérations olympiques par le CNOSF



FFME.SHOP

La place de marché
de la montagne et de l'escalade

Nouveau ! Découvrez en exclusivité la nouvelle marketplace de la FFME et bénéficiez des prix négociés pour les clubs FFME auprès des fournisseurs de prises, EPI, matériel de sécurité, textile lifestyle, etc ... rien que pour votre club FFME ! [FFME.SHOP](#)



Découvrez la plateforme de « cashback solidaire » du CNOSF, une nouvelle source de revenus pour les 150 000 clubs fédérés.



ALLIBERT TREKKING
Guides par passion

Partenaire de la FFME, [Allibert Trekking](#) se tient à disposition des clubs FFME pour un apport d'expertise et des prix préférentiels sur l'organisation de voyages ou des expéditions privatives, sur catalogue ou sur mesure [ici](#)



15% de remise chez [Au Vieux Campeur](#), sur présentation de la licence FFME. Désormais, les licenciés FFME détenteurs d'un compte client chez Au Vieux Campeur bénéficient de 15% de réduction en caisse sur présentation de la licence FFME dématérialisée, et ce dans l'intégralité des magasins Au Vieux Campeur ! [Voir détails et conditions ici](#)



Nombreux avantages et remises au quotidien grâce au CLUB COCORICO.



Découvrez la plateforme de « [cashback solidaire](#) » du CNOSF, une nouvelle source de revenus pour les 150 000 clubs fédérés.



Jusqu'à 30% de remise sur les abonnements presse Nivales ([Grimper](#), [Montagnes Mag](#), [Vertical](#))



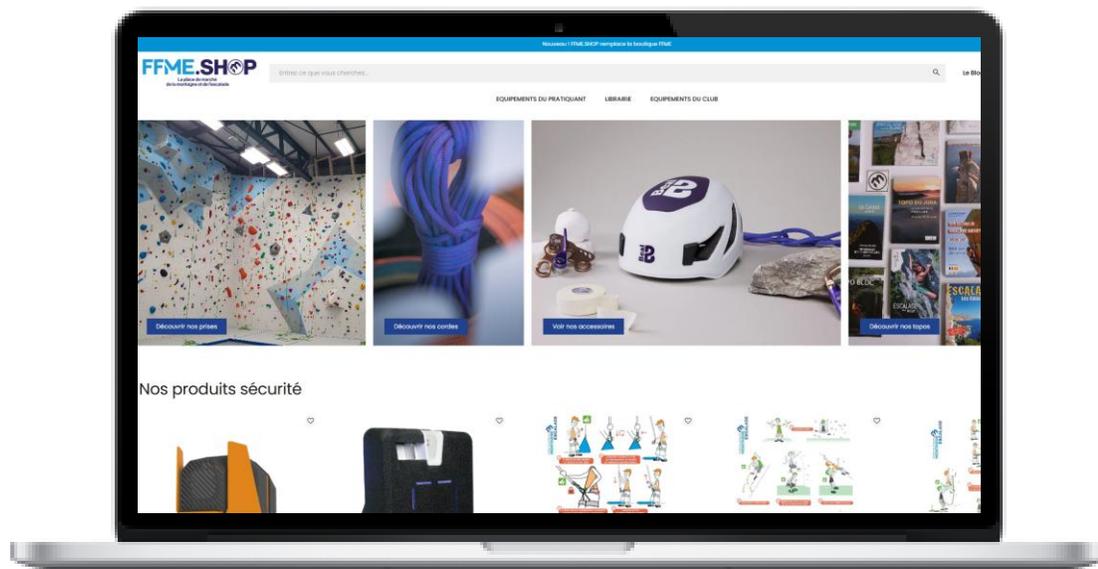
Partenaire de la FFME, [Allibert Trekking](#) se tient à disposition des clubs FFME et leurs licenciés pour un apport d'expertise et des prix préférentiels sur l'organisation de voyages ou des expéditions privatives, sur catalogue ou sur mesure.



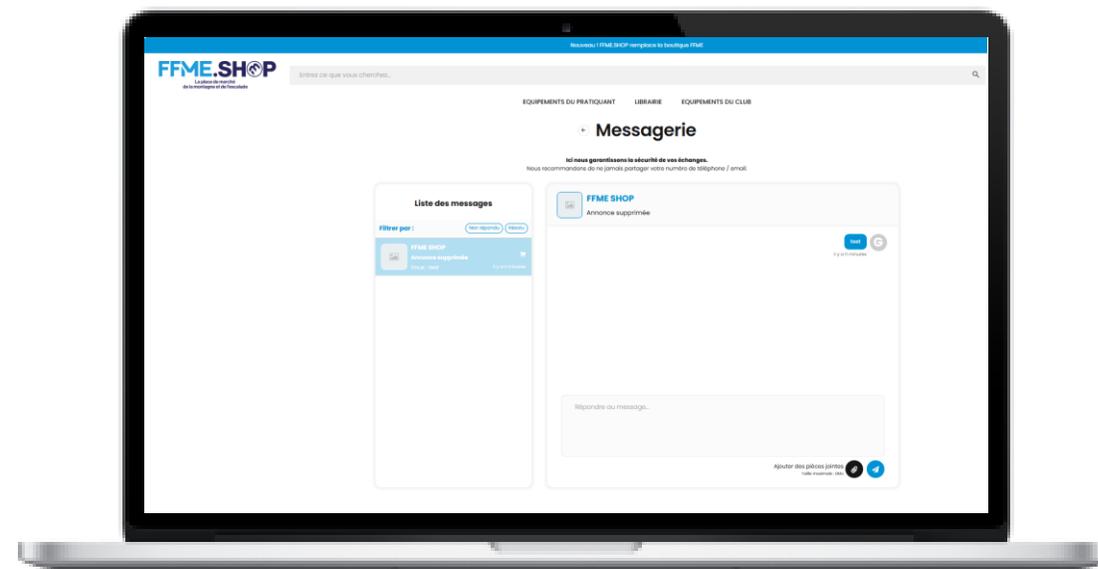
Nouveau ! Les licenciés bénéficient de prix négociés sur des produits de partenaires - [FFME.SHOP](#)

Rendez-vous sur ffme.shop

La place de marché
de la montagne et de l'escalade



Des offres inédites à destination des clubs,
des CT, des Ligues, des licenciés et du
grand public



Un espace de messagerie pour répondre à
toutes vos questions et la possibilité de se
créer un compte dès à présent !



03 LA RENTRÉE DES CLUBS

[Les documents utiles](#)

[La vidéo de présentation de la licence](#)

[Les tarifs de l'affiliation](#)

[Les tarifs de la licence](#)

[L'affiliation anticipée](#)

[La gestion inscription – Hello Asso](#)

[Les informations de santé / certificats médicaux](#)

[Les assurances du pratiquant](#)

[La licence découverte](#)



Les informations de la rentrée 2025-2026 sont disponibles sur le [courrier de rentrée](#). Vous trouverez ici l'ensemble des liens vers les [documents utiles](#).

GÉNÉRAUX



[Courrier de rentrée
2025-2026](#)



[Fiche inscription type
- adulte](#)



[Fiche inscription type
- mineur](#)

ASSURANCE



[Mode d'emploi 2025-2026 - notice d'information
d'assurances](#)



[Notice d'information saison 2025-2026 - format
dématérialisé](#)



[Pack : notice d'information / bulletin N°1 /
demande d'information GAV](#)



[Questions/réponses assurance - licenciés](#)

[Questions/réponses assurance FFME - clubs et
établissements affiliés](#)

INFOS SANTÉ



[Informations de santé](#)



[Certificat médical type](#)



[Questionnaire santé –
adulte](#)



[Questionnaire santé –
mineur](#)

[Lien vers la vidéo](#)

NEW



Conformément à la décision de l'Assemblée générale fédérale du 5 avril 2025, **les tarifs de l'affiliation pour la saison 2025 – 2026 sont les suivants :**

Type de structure	Tarif 2025 - 2026
De 0 à 99 licenciés*	80,00 €
De 100 à 300 licenciés*	150,00 €
Plus de 300 licenciés*	250,00 €
Établissement privé	250,00 €

À NOTER :

Lors de son affiliation ou ré-affiliation, le club doit renseigner son organigramme dans myFFME. Sur cette base et dans le respect des engagements du contrat club visant à licencier tous les membres du club, **la saisie de la licence des dirigeants renseignés sur l'organigramme sera automatique**

(RC uniquement - assurance à ajouter par le club)

***Nombre de licenciés au 31 août de la saison précédente.**



[Espace structure ffme.fr](https://www.ffme.fr)



Toutes les informations disponibles ici

PART FÉDÉRALE

PART FÉDÉRALE + RC OBLIGATOIRE (6 €)

sans assurance complémentaire

OU

Part fédérale + RC obligatoire (6 €) + assurance « BASE » (8 €)

OU

Part fédérale + RC obligatoire (6 €) + assurance « BASE + » (11 €)

OU

Part fédérale + RC obligatoire (6 €) + assurance « BASE ++ » (18 €)

* **Tarif annuel** : 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

** **Tarif fin saison** : 1^{er} mai 2026 au 31 août 2026

*** **Le tarif famille** s'applique à partir de la 3^{ème} personne d'une même famille (même nom ou même adresse). Les adhérents doivent être licenciés dans un même club. Les deux premiers membres de la famille ont un tarif normal.

À noter, une licence n'est annulable sur demande au service vie territoriale que jusqu'à un mois après la saisie de cette licence et uniquement en l'absence de participation à une compétition et formation durant la saison en cours.

LICENCE ADULTE		LICENCE JEUNE		LICENCE FAMILLE***	
Tarif annuel*	Tarif fin saison**	Tarif annuel	Tarif fin saison	Tarif annuel	Tarif fin saison
54 €	27 €	41,50 €	20,75 €	20,50 €	10,25 €
60 €	33 €	47,50 €	26,75 €	26,50 €	16,25 €
68 €	41 €	55,50 €	34,75 €	34,50 €	24,25 €
71 €	44 €	58,50 €	37,75 €	37,50 €	27,25 €
78 €	51 €	65,50 €	44,75 €	44,50 €	34,25 €



Option(s) d'assurance et indemnités journalières (FACULTATIF)



Cotisation ligue



Cotisation comité territorial (CT)



Cotisation Club

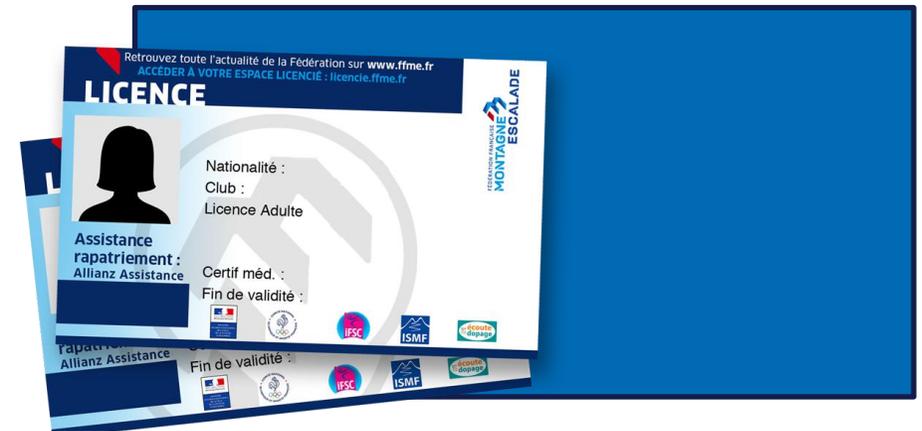


PRIX TOTAL POUR LE LICENCIÉ

		LICENCE ADULTE ET JEUNE	
		Tarif annuel*	Tarif fin saison**
	PART FÉDÉRALE (dont 5€ pour le CT et 5€ pour la ligue)	70 €	35 €
	Part fédérale + RC obligatoire (6 €) <i>sans assurance complémentaire</i>	76 €	41 €
OU	Part fédérale + RC obligatoire (6 €) + assurance « BASE » (8 €)	84 €	49 €
OU	Part fédérale + RC obligatoire (6 €) + assurance « BASE + » (11 €)	87 €	52 €
OU	Part fédérale + RC obligatoire (6 €) + assurance « BASE ++ » (18 €)	94 €	59 €
+	Option d'assurance et indemnités journalières (FACULTATIF) – <u>en savoir plus</u>		
+	Option compétition (escalade et ski-alpinisme)	+20 €	
=	PRIX TOTAL		

* **Tarif annuel** : 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 ; ** **Tarif fin saison** : 1^{er} mai 2026 au 31 août 2026 – à valider en AG 2026

- ◆ À partir du 2 juin 2025, les clubs pourront **s’affilier en anticipation pour la saison 2025-2026**
- ◆ Après validation de la réaffiliation sur myFFME, les clubs pourront **saisir les premières licences de manière anticipée.**



Les licences ne seront activées **qu’à partir du 1^{er} septembre 2025.**

Les prélèvements des licences saisies en anticipation seront effectués à la fin du mois de septembre.

Une passerelle sera mise en place pendant le mois de juin 2025 pour synchroniser les inscriptions de vos adhérents sur myFFME et les transformer en licencié sur myFFME.



[Guide pratique du formulaire FFME type](#)
&
[Tutoriel pour automatiser la remonter des licences dans myFFME](#)



Vous n'avez pas encore de compte Hello Asso ? [Inscrivez votre club via le lien suivant](#) pour obtenir le formulaire type !



Attention à bien **respecter certaines règles** pour pouvoir utiliser à partir de septembre la synchronisation automatique !

Le licencié doit obligatoirement renseigner ses informations de santé sur myFFME

1

LICENCIÉS JEUNES OU ADULTES

ayant répondu « oui » à l'une des questions du questionnaire de santé

2

COMPÉTITEURS ADULTES ESCALADE



à partir des 1/2 Finales Championnat
France et Coupe de France

3

COMPÉTITEURS ADULTES

en ski-alpinisme

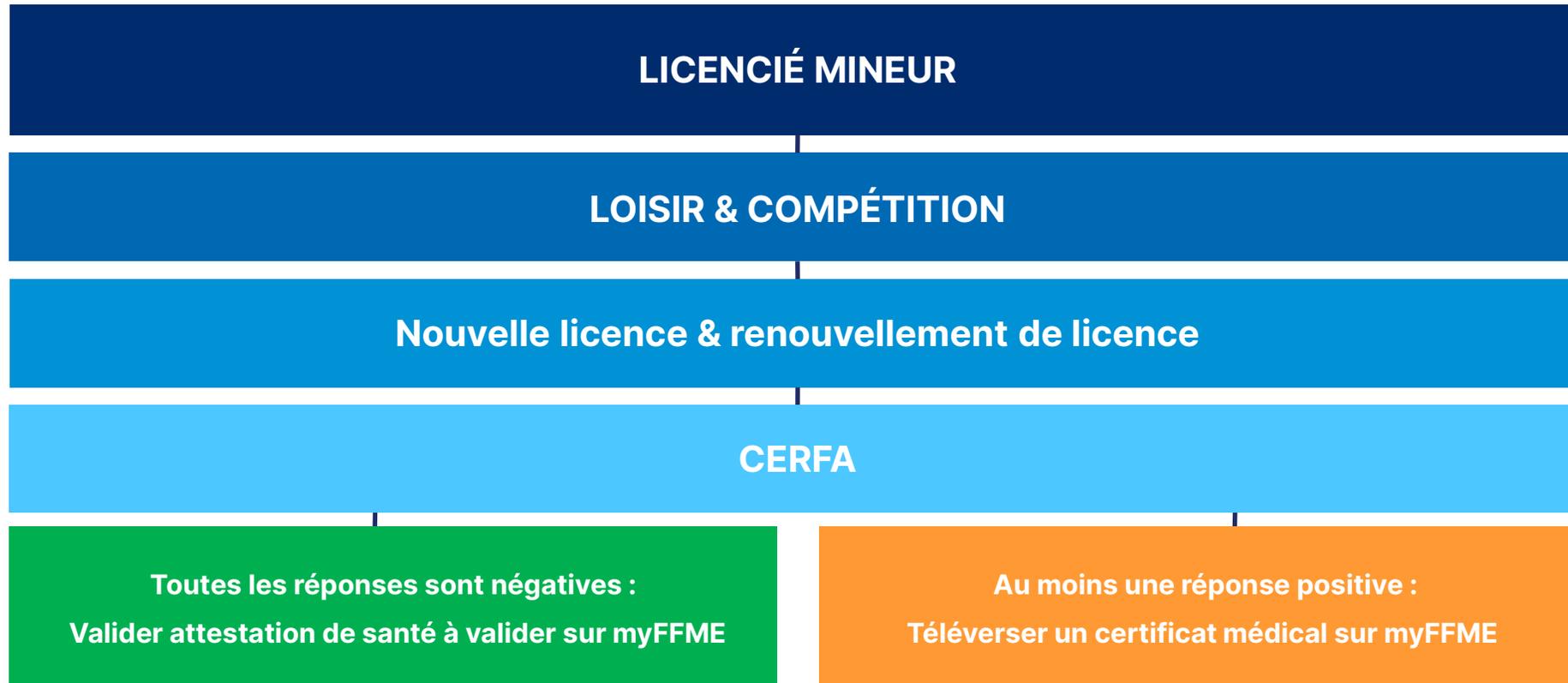
Les certificats médicaux sont valables 3 ans. Pour un renouvellement de licence, le licencié doit pouvoir valider l'attestation de santé. À défaut, il fournit un nouveau certificat médical chaque saison.

Les autres cas de figure : l'attestation de santé suffit !

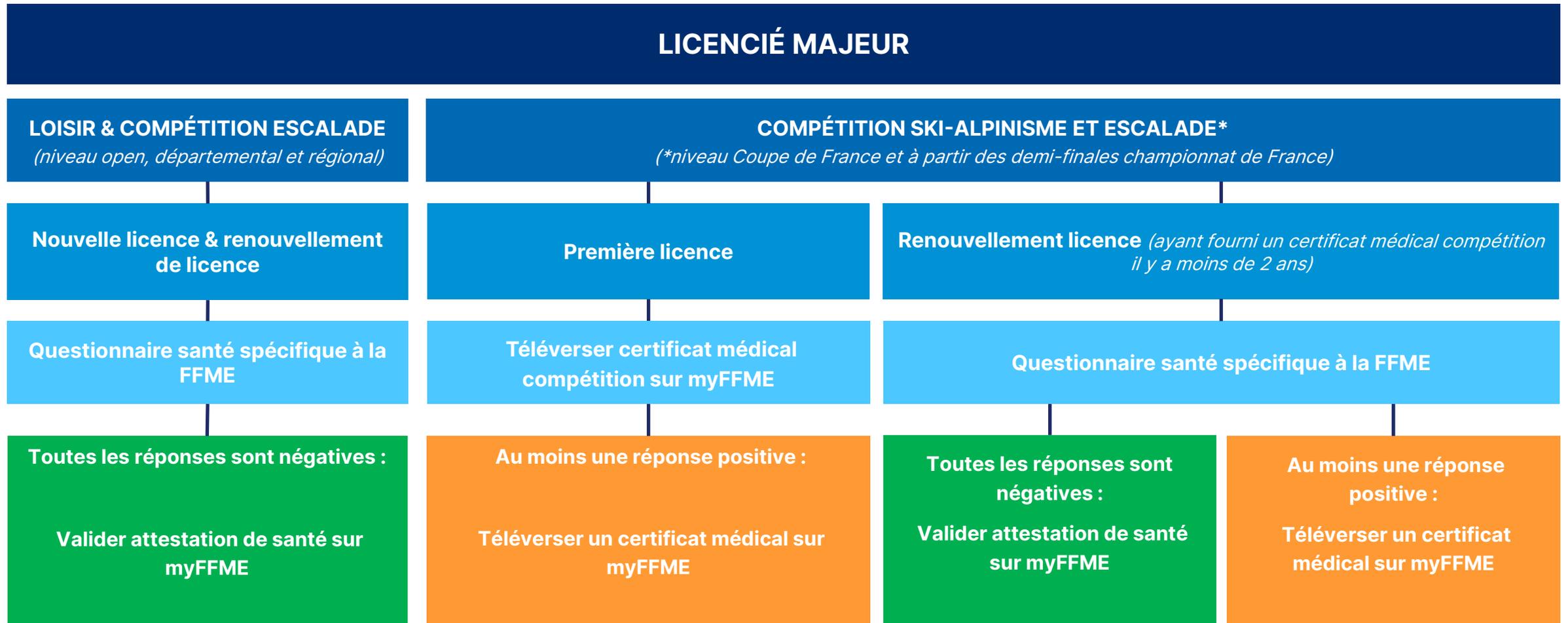


Le contrôle du certificat médical n'est plus obligatoire, mais les clubs doivent vérifier que leurs adhérents ont mis à jour leurs informations de santé sur myFFME et les relancer si besoin

(dans myFFME → liste des adhérents → consulter la colonne de droite).



Les certificats médicaux sont valables 3 ans – pour un renouvellement de licence, le licencié doit pouvoir valider l'attestation de santé. À défaut, il fournit un nouveau certificat médical.



Les certificats médicaux sont valables 3 ans – pour un renouvellement de licence, le licencié doit pouvoir valider l'attestation de santé. À défaut, il fournit un nouveau certificat médical.

Le licencié **souscrit automatiquement****GARANTIES RESPONSABILITÉ CIVILE : 6€**

Obligatoires et automatiques

Le licencié **PEUT** souscrire**GARANTIES ACCIDENTS DE LA VIE** (en option)*Garanties de personne atteinte corporelles – défense recours – prévention – assistance rapatriement – frais de recherche et de secours*Base : **8€**Base + : **11€**Base ++ : **18€**Le licencié **PEUT** souscrire**GARANTIES POUR LES ACTIVITÉS NON STATUTAIRES** (en option)*Cette option peut être souscrite à condition d'avoir souscrit a minima une licence Base.*Slackline/highline : **5€**Ski de piste : **5€**Trail : **10€**VTT : **30€**Voyages hors UE : **50€**Le licencié **PEUT** souscrire**INDEMNITÉS JOURNALIÈRES** (en option)*Cette option peut être souscrite à condition d'avoir souscrit a minima une licence Base.*Indemnité journalière IJ1 : **18€***Indemnité de 15€ / jour*Indemnité journalière IJ2 : **30€***Indemnité de 25€ / jour*Indemnité journalière IJ3 : **35€***Indemnité de 30€ / jour*Le licencié **PEUT** souscrire**GARANTIES PROTECTION AGRESSION** (en option) : **1,70€** - détail page 6 de la notice d'assurance



La FFME a mis en place un système d'assurance spécifique pour ses dirigeants.

Ceux-ci bénéficient des **garanties les plus élevées à des tarifs privilégiés.**

Le dirigeant **déclaré sur l'intranet ou myFFME** souscrit à une garantie :

Base



Le dirigeant **obtient** une couverture :

Base ++

(sans indemnités journalières)

Le dirigeant **déclaré sur l'intranet ou myFFME** souscrit à une garantie :

Base +



Le dirigeant **obtient** une couverture :

Base ++ et IJ1

Les dirigeants ayant seulement souscrit à la responsabilité civile ne bénéficient pas d'augmentation de garanties.



Attention : cet avantage ne s'affiche pas automatiquement sur myFFME.

**POUR QUI ?****Non-licenciés****COMBIEN ÇA COÛTE ?****4€ (1 journée) ; 10€ (1 semaine)***Hors assurance***QUELLES GARANTIES ?**

Responsabilité civile, garantie corporelle et assistance rapatriement

**COMBIEN DE TEMPS ?**

Peut-être prise pour 1 journée ou 1 semaine (7 jours) – renouvelable 2 fois.

**COMMENT ?**

Les licences découverte sont saisies par le club, le CT ou la ligue directement sur myFFME (rubrique « saisie des licences »)

**POUR QUOI ?**Portes ouvertes, compétitions **PROMOTIONNELLES**, challenges, événements loisirs, toute opération organisée et contrôlée par la FFME (dont la séance d'essai en début de saison sportive).

La licence découverte n'est pas valable pour participer à une compétition officielle de la FFME

[Information licence découverte](#)



03 GÉRER MON CLUB

myFFME, myCompet & intranet

La gestion financière

Les formations

Les fiches santé – sécurité - technique

myFFME

1

Saisir et modifier des licences et des licences découverte (*saisie simple, renouvellement en série et [saisie via fichier CSV](#), [licences Helloasso](#)*)

2

Gérer les données du club (*adresse, liste des dirigeants, coordonnées, dépôt des statuts et PV d'assemblée générale...*)

3

Télécharger des attestations d'affiliation et d'assurance (*clubs, comités et ligues*)

4

Consulter les informations liées aux mouvements financiers

5

Accéder aux ressources documentaires

ESPACE INTRANET

6

Gestion des formations (*brevets, passeports...*)

7

Gestion des sites de pratiques (*SAE/SNE/Canyon*)

8

Gestion des compétitions de ski-alpinisme



myCOMPET Gestion des compétitions d'escalade



[Centre d'aide myFFME](#)

OPTIMISATIONS

- ◆ Ajouts de **redirections vers les fonctionnalités encore présentes dans l'intranet** (ressources documentaires, finances, formations...)
- ◆ Amélioration de **l'interface structure**
- ◆ Amélioration de **l'interface licencié** (à venir très prochainement)
- ◆ Ajout du petit format de licence



Comme les clubs, **les CT et ligues doivent désormais mettre à jour leurs informations** et leur organigramme en début de saison sur myFFME.

NOUVEAUTÉS

- ◆ **Tableaux de bord statistiques** sur la page d'accueil
- ◆ **Page publique du club**
- ◆ Déclaration **des représentants pour l'AG** et cotisation désormais sur MyFFME
- ◆ Ajout pour les licenciés de leurs **résultats mycompet**
- ◆ Interface pour **modifier ses informations bancaires** directement
- ◆ Passage licence découverte à licence annuelle
- ◆ Ajouts **redirection vers réseaux sociaux** fédération et boutique et avantages licenciés
- ◆ Ajout dernière vidéo YouTube



Une bonne gestion financière passe par l'utilisation de différents outils :

- ◆ **Des outils de prévision, (ex. budget prévisionnel)**
- ◆ **Des outils de contrôle (ex. bilan, le compte de résultat ou le tableau de bord),** qui nécessitent de tenir une bonne comptabilité dont les comptes sont fiables et à jour.

Un budget prévisionnel, de quoi parle-t-on ?

Réaliser un budget prévisionnel permet d'anticiper les dépenses et les recettes de votre organisation et vous aide donc à prendre les meilleures décisions en fonction des objectifs que vous souhaitez atteindre tout en assurant le bon fonctionnement de votre club.

Structure du budget prévisionnel :

- ◆ **Les dépenses :**
 - Charges fixes (loyers, salaires, abonnements)
 - Charges variables (frais évènementiels, frais de transports, achats)
- ◆ **Les recettes :**
 - Exemples de recettes : cotisations, subventions publiques, sponsoring, boutique,
- ◆ **Bon à savoir :** Un budget prévisionnel est censé être à l'équilibre



[Pourquoi faire un budget prévisionnel ? \(Helloasso\)](#)



[Pour info' : modèle économique des clubs sportifs fédérés \(CNOSF\)](#)

Intérêts pour le club :

- ◆ De prendre des **décisions fiables,**
- ◆ **D'éviter les coûts inutiles,**
- ◆ De mettre en place des **objectifs** et **trouver** les meilleurs **moyens** pour les atteindre
- ◆ Une **valorisation** auprès des partenaires
- ◆ D'obtenir des **subventions** / financements
- ◆ De développer de **nouveaux projets**

Exemples : cordes, casques, baudriers...

Exemple :
Location d'un véhicule pour une sortie à l'extérieur

Exemples :
Prestation d'un indépendant pour l'ouverture, pour un événement ...

Exemple :
Rémunération de l'ensemble des salariés de la structure

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
		Etat (préciser le ministère, direction de	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil Régional	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil Départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc.)	
		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64 - Charges de personnel		L'agence de services et de paiement	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion	
		Cotisations	
		Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

Exemples :
Vente de matériel, prix d'entrée pour une compétition, ...

Exemple : PSF

Exemples :
Cotisation des licenciés lors de la prise de licences, dons



[Formulaire CERFA, avec un budget prévisionnel vierge \(page 4\)](#)



[Modèle de budget prévisionnel téléchargeable](#)

Cliquer sur les titres
pour plus
d'informations 



La fédération accompagne les clubs et leurs licenciés à travers plusieurs formations. Vous retrouverez ci-dessous les liens vers les documents utiles :

FORMATIONS FÉDÉRALES



[Brevets fédéraux - escalade](#)

- ◆ **Arbitrer** (*Juge / Président de jury*)
- ◆ **Encadrer** (*Initiateur / Moniteur / Entraîneur / Spécialiste*)
- ◆ **Former** (*Instructeur escalade*)
- ◆ **Ouvrir** (*Ouvreur club / n°1, 2 et 3 / Chef ouvreur*)
- ◆ **Gérer**



[Brevet inter-activités](#)

Gestionnaire d'EPI

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Escalade



[DEJEPS](#)



**TFP
Nouveau !**



[DESJEPS](#)



[CQP](#)



[Autres formations](#)

FORMATIONS DU PRATIQUANT : PASSEPORTS



[Escalade](#)

OFFICIELS



[Escalade](#)

CONTACTS



Formation fédérale : formation@ffme.fr

Formation professionnelle : formation-pro@ffme.fr

La fédération accompagne les clubs et leurs licenciés à travers plusieurs formations. Vous retrouverez ci-dessous les liens vers les documents utiles :

FORMATIONS FÉDÉRALES



[Brevet
ski -alpinisme](#)

- ✦ **Brevet ski-alpinisme** (*Arbitrer / Encadrer / Former / Gérer / Tracer*)
- ✦ **Brevet montagne** (*Encadrer / Former*)
- ✦ **Actualiser ses compétences**



[Brevet canyon](#)

- ✦ **Encadrer** (*Initiateur canyon / Moniteur canyon*)
- ✦ **Former** (*Instructeur canyon*)
- ✦ **Actualiser ses compétences**



[Brevet montagne](#)

- ✦ **Encadrer** (*Initiateur alpinisme / Initiateur montagnisme*)
- ✦ **Former** (*Instructeur montagnisme*)
- ✦ **Actualiser ses compétences**

Les modifications de la filière montagne seront communiquées prochainement pour la saison 2025-2026

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Montagne

Le brevet d'État en montagne est le diplôme de Guide de Haute Montagne. Cette formation est organisée par l'École Nationale des Sports de Montagne (ENSM)



[Guide de haute montagne](#)

Canyon



[DEJEPS](#)

FORMATION DU PRATIQUANT : PASSEPORTS



[Ski-alpinisme](#)



[Canyon](#)



[Montagne](#)

OFFICIELS



[Ski-alpinisme](#)

CONTACTS



Formation fédérale : formation@ffme.fr

Formation professionnelle : formation-pro@ffme.fr

Les disciplines fédérales demandent une attention particulière en matière de santé, de sécurité et de technique. Les documents ci-dessous vous permettront de préparer au mieux la prochaine saison.

SANTÉ	SÉCURITÉ	TECHNIQUES
 <p>Certificat médical type</p> <p>Règlement médical</p>	 <p>Espace sécurité FFME</p>	 <p>Fiches escalade</p>
 <p>Fiches médicales</p>	 <p>REX : retours d'expérience</p>	 <p>Vidéos des bonnes pratiques en escalade</p>
<p>LES PARTENAIRES EN MATIÈRE DE SANTÉ :</p> <p>Club des Cardiologues du sport</p> <p>Institut de formation et de recherche en médecine de montagne</p> <p>Fédération nationale agréée de sécurité civile</p>	 <p>Boutique FFME structures (affiches sécurité)</p> <p>Nouveau : Affiche « escalade sur enrouleur »</p>  <p>Équipement de protection individuelle (EPI)*</p>  <p>Accidentologie saison 2023-2024</p>	 <p>Fiches ski-alpinisme</p>  <p>Fiches montagne</p>  <p>Fiches canyon</p>



04 ÊTRE ACCOMPAGNÉ

[Nos dispositifs pour vous accompagner au quotidien](#)

[Les ressources utiles sur les aides financières](#)

[Les aides fédérales](#)

[Les aides financières externes](#)

[Le Dispositif Local d'Accompagnement \(DLA\) et ses ressources](#)

La fédération propose un certain nombre d'outils ayant pour objectif de faciliter la gestion de votre club au quotidien.

FORMATIONS E-LEARNING



- ◆ [L'écosystème sportif français](#)
- ◆ [Les pouvoirs publics et le sport](#)
- ◆ [L'écosystème FFME](#)
- ◆ [Le projet associatif](#)
- ◆ [Violences sexuelles : agir, accompagner](#)

Un parcours dédié aux nouveaux clubs ou nouveaux dirigeants est en cours de construction. Il sera disponible au cours de la saison 2025-2026.

RENDEZ-VOUS FFME



Chaque mois, la FFME organise des webinaires pour aborder des sujets précis.

[Retrouvez tous les replays ici !](#)

Exemples :

- ◆ [Développer l'accès au haut-niveau en escalade](#)
- ◆ [Développer les activités montagne](#)
- ◆ ...

PACKS DOCUMENTAIRES



Afin de soutenir les structures dans leur développement d'activités, la FFME met en place des packs documentaires visant à centraliser les principales informations sur une thématique donnée.

- ◆ [Mise en service d'une SAE](#)
- ◆ [Pack organiser une compétition d'escalade](#)
- ◆ [Pack para-escalade](#)

De nouveaux packs sont régulièrement mis à disposition sur [l'Intranet fédéral](#).

DIRECT'INFOS



Chaque mois, deux **newsletters** sont envoyées : une destinée au **licenciés** et une destinée aux **clubs, CT et ligue**.

Retrouvez les archives des newsletters sur [l'intranet fédéral](#)



Les packs FFME sont des outils fédéraux thématiques disponibles dans les [ressources documentaires](#), ayant pour objectif de rassembler sur un même document toutes les informations utiles sur un sujet précis.

Le pack synthétise la thématique en plusieurs axes et **renvoie vers des informations plus précises** ou des **documents ou outils utiles et pratiques** pour les structures.





[Plateforme Aides Territoires](#)

Aides-territoires facilite la recherche d'aides des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux (associations, établissements publics, entreprises, agriculteurs) en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers et d'ingénierie auxquels ils peuvent prétendre.

[Site internet de la FFME – page aides financières](#)



**LES AIDES FINANCIÈRES - CLUBS,
CT ET LIGUES**



AIDE À LA CRÉATION DE CLUB

- 300€ d'achat sur FFME Shop
- Accès à formations e-learning
- Accès à des ressources documentaires



AIDE À L'EMPLOI

- Aide forfaitaire
- Accompagnement individuel
- Accès à des ressources documentaires



AIDE À LA MULTI-ACTIVITÉ

- Réflexion autour de l'attribution d'un « trophée » pour le développement d'une nouvelle activité
- Vidéo accompagnée d'un dossier
- Bon d'achat à valoir sur FFME Shop



AIDE À L'ENTRETIEN & DÉVELOPPEMENT DES SNE

- Maintien du soutien financier pour la remise aux normes des sites sportifs d'escalade + nouveaux secteurs
- Poursuite accompagnement des CT



AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES SAE

- Un programme d'aide financière et d'accompagnement
- Une campagne d'appel à projet sur des projets « rénovation »



AIDE AU DÉVELOPPEMENT D'ÉVÉNEMENTS LOISIR

- Mise à disposition de cadres sur les événements le souhaitant
- Aide à la création de nouveaux événements (diagnostic / soutien à l'organisation / aide financière)



En attente de précisions concernant les critères d'éligibilité et modalité de candidature pour la saison 2025 - 2026



- ◆ **1^{er} août 2025** : diffusion des informations
- ◆ **1^{er} septembre 2025** : Ouverture de la campagne 2025 (1/09/2025-1/12/2025)
- ◆ **CA de décembre 2025** : Validation des bénéficiaires des plans nationaux pour la campagne 2025



Quand candidater ?

2 appels à projets par an ouverts pour l'ensemble des aides fédérales

- ◆ Du 1^{er} janvier au 1^{er} juin
- ◆ Du 1^{er} juillet au 1^{er} décembre



Procédure de dépôt et traitement des dossiers

- ◆ Publication des appels à projets (règlements et modalités de dépôt) via une page dédiée du site Internet et communication spécifique
- ◆ **Dépôt des projets via un formulaire** de dépôt disponible sur la page Internet
- ◆ **Des critères d'instruction** propres à chaque aide (précisés dans les règlements)
- ◆ **Une instruction des dossiers** par les services de la FFME
- ◆ **Une validation des demandes en CA de juin** (*appel à projets du 1^{er} semestre*) **et en CA de décembre** (*appel à projets du 2^{ème} semestre*)

- ◆ **Le dispositif PSF est porté par l'Agence nationale du Sport.** Il vise à soutenir les clubs, comités et ligues dans le développement de leurs projets à travers l'attribution d'aides financières.
- ◆ **Le projet sportif fédéral vise à garantir l'accès à nos activités pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires dans l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés.** Il s'articule autour de 5 axes prioritaires de développement de la pratique ([détails ici](#)).
- ◆ La campagne s'ouvre autour du **mois de mars** durant la saison en cours.



[Ressources documentaires](#)



[Projet sportif fédéral 2024-2028](#)



[FAQ](#)



[Pack PSF](#)



[Critères d'éligibilité, d'évaluation et d'attribution](#)

Campagne 2025 clôturée – prochaine campagne en mars 2026

« 1 Jeune 1 Solution »

Dispositif porté par l'Agence nationale du Sport axé autour de 3 points :

- ◆ Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
- ◆ Orienter et former les jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir
- ◆ Accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure (relation avec le PEC et CIE)

Les Projets sportifs territoriaux (PST)

Le PST est une aide aux structures dont un volet est consacré au soutien à l'emploi et à l'équipement.


MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



[1 Jeune 1 Solution](#)

[PST](#)

[Récapitulatif des aides à l'emploi](#)



Qu'est-ce que le dispositif local d'accompagnement (DLA) ?

POUR QUI ?

Le DLA s'adresse aux structures de l'ESS créatrices d'emploi :

- ▶ Associations
- ▶ Coopératives d'utilité sociale
- ▶ Structure d'insertion par l'activité économique
- ▶ Entreprises sociales avec l'agrément ESUS



Depuis 2003, 62 000 structures ont été accompagnées

POURQUOI ?

Le DLA oriente, conseille et accompagne pour :

- ▶ **Consolider** l'emploi
- ▶ **Renforcer** le modèle économique
- ▶ **Améliorer** la stratégie
- ▶ **Développer** des partenariats



95% des structures sont satisfaites de la démarche DLA

COMMENT ?

Le DLA propose un accompagnement sur-mesure et gratuit :

- 1 **Accueil**
- 2 **Diagnostic** et plan d'accompagnement
- 3 **Elaboration** de l'accompagnement
- 4 **Coordination** de l'accompagnement
- 5 **Suivi** et consolidation



73% des structures constatent des effets décisifs et durables

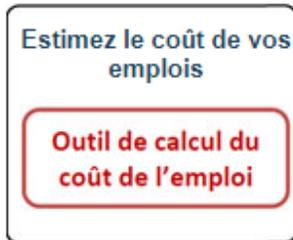


[Vidéo de présentation du DLA](#)

Contactez vos référents locaux !



Des outils phares adaptés au secteur



Des guides génériques



Des enquêtes et études pour accompagner l'évolution du secteur



Plaquettes DLA et CRDLA Sport



Cliquer sur les images pour plus d'informations 



05 ANIMER MON CLUB

Les temps forts de mon club

Les formes de pratiques - loisir

Focus sur la para-escalade

Les formes de pratiques - compétition

Les formes de pratiques – haut niveau

Communiquer – les outils de la ffme

La vie des clubs se structure autour de grands temps forts au cours de l'année. Vous trouverez ci-dessous quelques idées. Soyez créatifs pour donner envie aux licenciés et aux bénévoles de vous rejoindre !

En 2024, "Dans mon club, dans ma FFME" évolue : chaque mois, la FFME se rend dans un club pour réaliser une vidéo immersive. **N'hésitez pas à contacter le service communication** pour mettre en avant votre club ! [Dans mon Club, dans ma FFME.](#)

LES TEMPS FESTIFS ET PROMOTIONNELS	LES COMPÉTITIONS ET CHALLENGES	LES TEMPS INSTITUTIONNELS
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Portes ouvertes ◆ Fête du club ◆ Semaine olympique et paralympique ◆ Journée olympique ◆ Soirées bénévoles ◆ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Compétitions locales ◆ Compétitions régionales ◆ Compétitions nationales ◆ Stages ◆ Sorties ◆ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'Assemblée générale ◆ Séminaire ◆ ...



[Support PPT du RDV FFME sur les dispositifs éducatifs olympiques](#)



[« Dans mon club, dans ma FFME »](#)

La pratique au sein de la FFME peut prendre diverses formes



LOISIR



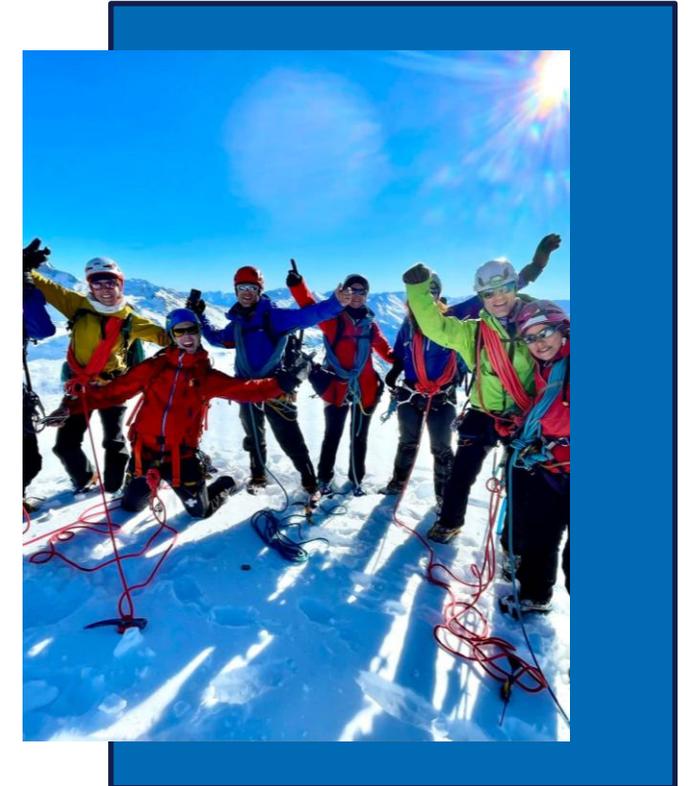
COMPÉTITION



HAUT NIVEAU

La pratique peut prendre différentes formes selon les disciplines de la FFME. Les licenciés FFME participent notamment à des **sorties en milieu naturel** dans le cadre de leur club.

L'escalade sur **structure artificielle** est de plus en plus pratiquée en France de manière encadrée ou libre. Des créneaux spécifiques peuvent également être proposés : **sport-santé**, para-escalade, **séance pour les plus petits, etc.**



La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) a reçu délégation pour les disciplines de la para-escalade. Les missions de la FFME sont notamment :



Organisation des compétitions sportives



Responsabilité des sélections, règles techniques propres à ses discipline et règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à ses licenciés.



Définition des normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

La FFME vous accompagne dans vos projets de développement para-escalade avec des ressources et contacts utiles.





La compétition est une forme de pratique appréciée au sein des clubs FFME. À plusieurs égards, **l'organisation de compétitions est bénéfique pour votre structure :**

- ◆ Visibilité
- ◆ Structuration du club
- ◆ Financements
- ◆ Émulation entre les adhérents
- ◆ Diversification des profils
- ◆ ...

OUTILS / OFFICIELS EN COMPÉTITION



[Escalade](#)



[Ski-Alpinisme](#)

ORGANISATION ET RÈGLEMENTS

ESCALADE



[Mode d'emploi](#)



[Textes et règlements](#)



[My Compet](#)



[Pack organiser une compétition d'escalade](#)



[Pour aller plus loin](#)

SKI-ALPINISME



[Mode d'emploi](#)



[Plan sécurité](#)



[Pour aller plus loin](#)



Les programmes d'accès au haut niveau ont pour objectif **de construire la(es) trajectoire(s) vers la performance** par la mise en place d'une dynamique territoriale forte, constitutive d'une structuration affirmée des dispositifs de détection et d'accès au haut niveau.

Les programmes ont une double ambition :

- ◆ **Élargir la base de grimpeurs de compétition poussins benjamins** (4/13 ans) dans une projection à long terme, dans le cadre du dispositif fédéral de formation des jeunes grimpeurs.
- ◆ **Accompagner les sportifs inscrits en liste espoir de minimes à juniors** (14 / 19 ans), dans le cadre du dispositif fédéral d'accès au haut niveau inclus dans le projet de performance fédéral.



[Club Performance et / ou club Mini-perf](#)

La fédération souhaite **accompagner ses structures affiliées dans leur communication** et leur recherche de partenaires, afin d'attirer de nouveaux licenciés, de créer une communauté d'individus passionnés, investis dans le projet associatif et de mettre en valeur les actions du club et de ses adhérents.



RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont des outils incontournables pour communiquer. Ils permettent de mettre en valeur les actions du club, de ses bénévoles et licenciés. Ne manquez pas le Rendez-Vous FFME sur la communication pour en savoir plus.



CHARTE GRAPHIQUE

La fédération met à disposition un ensemble de documents officiels. Les structures affiliées doivent respecter la charte graphique.

[Charte graphique](#)



PRESSE

N'hésitez pas à prendre contact avec la presse quotidienne régionale de votre territoire pour leur présenter vos actions fortes. En cas de sollicitation de la part de la presse nationale, merci de [contacter le service communication](#).



AFFICHES

[Commander le kit de communication de rentrée 2025-2026](#)



Chaque mois, la FFME se rend dans un club pour réaliser une vidéo immersive [Dans mon club](#). N'hésitez pas à contacter le service communication pour mettre en avant votre club !



PARTENAIRES

Les partenaires sont aujourd'hui des acteurs essentiels pour les associations.



Les équipes de la FFME vous souhaitent une bonne saison !

Contact : territoire@ffme.fr